

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Syndicat Mixte Ouvert

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
N° 23_0051

REUNION DU
8 NOVEMBRE 2023

OBJET :

RAPPORT N° 5
DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES DE L'EXERCICE
2024

NOMBRE DE VOIX :

Nombre de membres en exercice	51
Nombre de membres présents	29
Nombre de voix en exercice :	90
Nombre de voix présentes ou représentées :	49,8
Nombre de suffrages exprimés :	49,8

Étaient présents :

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE, Mme Evelyne DELAPLACE,

Conseil régional :

Mme Sylviane BOENS, Mme Estelle COCHARD,

EPCI :

M. Patrick LAGE (suppléant de M. Cyril LUCAS), M. Loïc BARBIER (suppléant de Mme Emmanuelle BONHOMME), M. Frédéric GIROUX, Mme Alette LE BIHAN, M. Jean-Michel POISSON, Mme Virginie QUENTIN, M. Jean Louis RAFFIN, M. Yves VEILLOT, Mme Patricia BERNARDON, Mme Armelle THERON-CAPLAIN (suppléante de M. Dominique BONNET), M. Serge MILOCHAU (suppléant de Mme Sylvie ROLAND), M. Jean-Luc GRARE, M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Francis BESNARD, M. Pascal JABLONKA (suppléant de M. Laurent CLEMENTONI), M. Dominique VALLEE (suppléant de Mme Stéphanie COUTEL), M. Gérard DESVAUX (suppléant de M. Christian BICHON),

Étaient absents représentés :

Conseil Départemental :

M. Christophe LE DORVEN, M. Stéphane LEMOINE, Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER

Conseil régional :

M. Pierre-Frédéric BILLET

EPCI :

M. Jean-Luc GRARE, Mme Corine LE ROUX, Mme Stéphanie THOMAS, M. François FOUGEROL

Pouvoirs :

M. Christophe LE DORVEN donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE

M. Stéphane LEMOINE donne pouvoir à M. Jacques LEMARE

Mme Sylvie HONNEUR donne pouvoir à M. Frédéric GIROUX

M. Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON

M. Jean-Luc GRARE donne pouvoir à M. Bruno PERRY

Mme Corine LE ROUX donne pouvoir à Mme Alette LE BIHAN

Mme Stéphanie THOMAS donne pouvoir à M. Olivier LECOMTE

M. François FOUGEROL donne pouvoir à Mme Virginie QUENTIN

Étaient absents non représentés :

Conseil Départemental :

M. Francis PECQUENARD, M. Jean-Noël MARIE, M. Rémi MARTIAL, Mme Delphine BRETON, M. Marc GUERRINI

Conseil régional :

M. Harold HUWART, M. Aleksandar NIKOLIC

EPCI :

M. John BILLARD, M. Pascal AUBRY, M. Cyril LUCAS, M. Jacques ALIM, M. Jean BARTIER, Mme Emmanuelle BONHOMME, M. Jérôme DEPOND, M. Gilbert GALLAND, M. Aïssa HIRTI, M. Denis GOUSSU, M. Michel GIRARD, M. Jérémie CRABBE, M. Jean Albert BASSOULET, M. Gérald COIN, M. Dominique BONNET, Mme Sylvie ROLAND, M. Philippe GASSELIN, M. Laurent CLEMENTONI, M. Joel DELPORTE, Mme Stéphanie COUTEL, M. Eric GERARD, M. Christian BICHON

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel POISSON

LE CONSEIL SYNDICAL

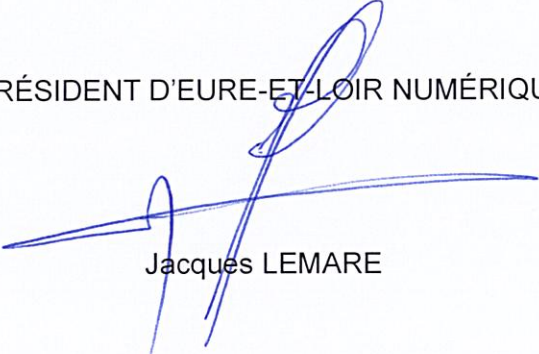
VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport n° 5 du Président,

A DEBATTU des orientations budgétaires pour l'exercice 2024

ET EN PREND ACTE.

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,



Jacques LEMARE



CONSEIL SYNDICAL
Séance du 8 novembre 2023

RAPPORT N° 5

Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2024

Introduction

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR), impose la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus. Toutefois, les conclusions de ce débat ne lient en aucun cas l'autorité territoriale pour l'établissement du budget de la collectivité.

Préalablement à la présentation des propositions budgétaires de 2024, il est opportun de rappeler le contexte dans lequel s'inscrira le budget 2024.

I. Contexte

Le réseau fibre optique d'initiative publique :

Le réseau fibre optique d'initiative publique a été construit entre 2013 et 2022. Il inclut :

- un réseau fibre optique à l'abonné (FttH), dit aussi boucle locale optique mutualisée (BLOM), qui couvre fin 2023 près de 99 000 locaux (logements et locaux professionnels) éligibles sur plus de 150 communes,
- un réseau fibre optique de collecte, permettant d'assurer la collecte de nœuds de raccordements utilisés par les opérateurs commerciaux (117 NRA de montée en débit ADSL, 18 NRO du réseau FttH d'initiative publique, 6 NRA classiques, 16 NRA-ZO, etc.), ainsi que la collecte de 60 zones d'activités desservies en fibre optique dédiée aux entreprises (FttO) et de sites ponctuels FttO.

L'exploitation de ce réseau d'initiative publique (maintenance, commercialisation, etc.) est assurée par la société Eure-et-Loir THD dans le cadre d'une délégation de service publique de type affermage qui a été signée le 7 avril 2014 et dont l'échéance est le 31 mars 2031.

Eure-et-Loir Numérique doit toujours réaliser des investissements dans le réseau fibre optique d'initiative publique. Ces investissements correspondent :

- aux subventions au délégataire pour financer une partie des raccordements terminaux,
- aux ajouts au réseau pour assurer sa complétude (bâtiments existants pour lesquels les autorisations n'avaient pas été obtenues initialement) et pour y ajouter les nouveaux aménagements et nouvelles constructions,

- aux subventions au délégataire pour financer une partie des coûts d'enfouissement au-delà d'un montant annuel de 100 000 €, ainsi que les participations aux investissements des collectivités à l'initiative de ces enfouissements.

Ces investissements sont financés :

- par la redevance d'affermage du réseau versée par le délégataire et dont le montant est basé sur le nombre de locaux FttH desservis par le réseau (part fixe de la redevance), ainsi que sur le nombre de clients actifs sur le réseau FttH (part variable de la redevance),
- par les aménageurs et constructeurs pour la partie du réseau fibre optique incluse dans le périmètre de leur projet.

De plus, Eure-et-Loir Numérique doit encore percevoir une partie des financements au titre de la construction initiale du réseau, en particulier le solde des financements de l'Etat au titre du Plan France Très Haut Débit, ainsi que l'étalement sur 30 ans d'une partie des financements des EPCI.

Le réseau THD Radio

Créé à l'initiative du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, le réseau THD Radio mis en place par le Syndicat en 2019 sera totalement démantelé fin 2023, il n'y aura donc plus de crédits à prévoir pour ce réseau en 2024.

Les recettes de fonctionnement du Syndicat

En recettes de fonctionnement, Eure-et-Loir Numérique perçoit :

- ✓ Les participations des membres,
- ✓ La redevance du délégataire pour l'exploitation du réseau, permettant le transfert à la section d'investissement pour le financement des subventions des raccordements.

II. Prévision de la clôture du budget 2023

La section de fonctionnement devrait être à l'équilibre. Le compte administratif, adopté au premier semestre 2024, permettra de détailler les réalisations de l'exercice 2023.

La section d'investissement devrait être à l'équilibre, avec les subventions apportées par les membres du Syndicat (Département, EPCI), ainsi que le versement de la subvention FEADER pour les montées en débit à la suite au versement effectif du solde de la subvention de l'Etat au titre du Plan France Très Haut Débit pour ces montées en débit.

III. Propositions budgétaires de l'exercice 2024

En 2024, les dépenses réelles d'investissement porteront principalement sur la finalisation des projets d'extensions du réseau fibre optique, sur les nouveaux projets de densifications, sur les subventions des raccordements fibre optique et sur l'amortissement de la convention de crédits souscrite auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France (Prêteur) et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Domiciliataire) le 9 novembre 2018 pour un montant de 2,5 M€.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire des crédits afin de réaliser :

- l'ajout dans le système informatique (SI) de l'exploitant du réseau fibre optique des infrastructures de tiers (fourreaux et chambres FT, poteaux électriques ou FT) qui n'y figuraient pas lors de la construction initiale du réseau,
- un audit du réseau FttH sur une dizaine de secteurs ayant fait l'objet d'une opération d'enfouissement depuis la prise en affermage du réseau. Cet audit, portant sur un échantillon des enfouissements réalisés, est destiné à contrôler de manière poussée la qualité du réseau après la mise en souterrain assurée par le délégataire (ingénierie, fournitures, mise à jour du SI, etc.),
- une étude sur la résilience du réseau fibre optique d'initiative publique, qui pourrait éventuellement aboutir à la définition d'un plan d'actions à moyen terme destiné à l'améliorer.

De plus, la réorganisation des services du Syndicat lancée en 2023 entraînera une hausse des dépenses de personnel en 2024.

En recettes, la redevance d'affermage recommencera à augmenter à partir de 2024 avec la maturité du réseau FttH, conformément à la Convention de la délégation de service publique.

Les propositions budgétaires 2024 seraient les suivantes :

- **Section de fonctionnement :**
 - Les charges de fonctionnement :

En 2024, les charges de fonctionnement du syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique seraient les suivantes :

- **Les charges afférentes à la gestion des réseaux, s'élèveraient au total à 1 153 439,25 €** et regroupant :
 - ✓ **Les frais de personnel estimés à 544 738,08 euros (chapitre globalisé 012).**
L'effectif est de 8 agents à temps plein dont 3 agents titulaires, 1 agent en Contrat à Durée Indéterminée et 4 agents en Contrat à Durée déterminée.
 - ✓ **Les charges à caractère général (chapitre globalisé 011) pour 608 701,17 euros.**
- **Les frais financiers (chapitre 66) correspondant aux intérêts des emprunts mobilisés et aux intérêts de la ligne de trésorerie s'élèveraient à 727 530,15 euros.** La progression de la prévision budgétaire s'explique par l'augmentation du taux du livret A. Elle a été calculée sur la base du taux du livret A au 1^{er} août 2023 soit 3%.
- **Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) seraient de 23 505,00 euros.**

Les dépenses de fonctionnement d'Eure-et-Loir Numérique, hors opérations d'ordre, seraient donc de 1 904 474,40 € en 2024.

- **Les dotations aux amortissements (chapitre 042) seraient de 4 618 999,00 euros.**

Ainsi, les charges de fonctionnement du Syndicat pour 2024 s'élèveraient à 6 523 473,40 euros.

- Les recettes de fonctionnement :
- Les **contributions des membres (chapitre 74)** représenteraient **287 982,40 euros**, dont :
 - ✓ **176 615,20 euros** versés par le **Département d'Eure-et-Loir**
 - ✓ **111 367,20 euros** versés par les **EPCI**.
- Les **autres produits de gestion courante (chapitre 75)** sont estimés à **2 689 150,00 euros** dont :
 - la **redevance versée par le fermier**, estimée à **2 089 000,00 euros** et le remboursement par le fermier des RODP et des taxes foncières estimées à **150,00 €**
 - une subvention estimée à **15 000,00 €** sera sollicitée pour la prestation d'étude d'un schéma de résilience,
 - Le **versement par les EPCI** de la part des intérêts de l'emprunt pour les investissements sur leurs territoires, s'élèveraient à **585 000,00 euros**.
- La **part salariale des titres de restauration (chapitre 013)** serait de **6 000,00 euros**,

Les recettes de fonctionnement d'Eure-et-Loir Numérique, hors opérations d'ordre, seraient donc de 2 983 132,40 € en 2024.

- La quote-part des subventions d'investissements transférées au compte de résultat (**chapitre 042**) serait de **3 540 341,00 euros**.

Ainsi, les recettes de fonctionnement du Syndicat pour 2024 s'élèveraient à 6 523 473,40 euros, permettant l'équilibre de la section de fonctionnement.

- **Section d'investissement :**

- Les dépenses d'investissement :
- Les dépenses d'investissement liées au déploiement des réseaux fibre optique supportées par Eure-et-Loir Numérique en tant que maître d'ouvrage correspondront en 2024 aux investissements pour assurer la complétude du réseau (bâtiments existants pour lesquels l'autorisation n'avait pas été obtenue initialement) et pour ajouter au réseau les nouveaux aménagements et nouvelles constructions.
Les crédits à inscrire au **chapitre 23 (Immobilisations en cours)** pour ces dépenses s'élèveraient à **1 160 778,43 euros** pour 2024.
- Les dépenses d'investissements liées **aux subventions d'équipement versées (chapitre 204)** s'élèveraient à **1 500 000 euros** pour 2024, répartis pour 1,15 M€ à la **subvention au délégataire des raccordements terminaux FttH et FttO** sur l'AP 2021-RACCO et pour 350 000 € de crédits hors AP pour **les frais d'enfouissement**.
- Les dépenses d'**immobilisations incorporelles (chapitre 20)** correspondraient en 2024 aux frais d'Accès au Réseau Souterrain (AP-2021-ARS) et à la mise en place d'un nouvel outil pour la gestion en ligne des demandes de raccordement à la fibre optique.
Les crédits à inscrire au chapitre 20 seraient ainsi de **80 000,00 euros** en 2024.
- Pour les dépenses d'**immobilisations corporelles (chapitre 21)**, comme par exemple l'acquisition de fourreaux existants, des crédits d'un montant de **10 000,00 euros** seraient inscrits.

- **Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16)** (mobilisés auprès de la Banque des Territoires et du Crédit Agricole) serait de **1 620 833,33 euros**
- Les dépenses réalisées sous mandats (**chapitre 458**), comme les viabilisations ou le pré-fibrage des nouvelles constructions ou aménagements, pour des crédits estimés à **300 000,00 euros**.

Les dépenses d'investissement d'Eure-et-Loir Numérique, hors opérations d'ordre, seraient donc de 4 671 611,76 € en 2024.

- **Les amortissements des concessions et droits similaires (chapitre 040)** seraient de **3 540 341,00 euros**

Ainsi, les dépenses d'investissement s'élèveraient à 8 211 952,76 euros en 2024.

L'autorisation de programmes destinée au financement des subventions pour les raccordements finaux est la suivante :

AP 2021-RACCO

(M€)	Total AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	10,5	1,29	1,61	1,55	1,15	1,4	1,4	1,20	0,9

o Les recettes d'investissement :

- Les recettes d'investissement perçues par Eure-et-Loir Numérique au travers de subventions d'équipements des principaux co-financeurs (**chapitre 13**) correspondraient en 2024 aux financements de l'Etat et des EPCI pour le déploiement initial des réseaux fibre optique. Ces subventions d'équipement auraient un montant total de **2 492 953,76 €** :
 - ✓ **pour les EPCI**, une subvention en annuité pour une partie et une participation directe pour l'autre partie représentant **1 192 953,76 euros**
 - ✓ **pour l'État, au titre du FSN**, conformément à la convention de financement signée avec la Caisse des Dépôts et transférée par avenant à l'ANCT : **1 300 000,00 euros**
- Le recours à l'**emprunt (chapitre 16)**, pour **800 000,00 euros**,
- Les recettes des travaux réalisés sous mandats (**chapitre 458**) pour **300 000,00 euros** ;

Les recettes d'investissement d'Eure-et-Loir Numérique, hors opérations d'ordre, seraient donc de 3 592 953,76 € en 2024.

- **Les dotations aux amortissements (chapitre 040)**, seraient de **4 618 999,00 euros**.

Les recettes d'investissement de 8 211 952,76 euros couvriraient l'intégralité des dépenses d'investissement, assurant ainsi le respect de l'équilibre budgétaire.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 028-200033942-20231108-23_0051-DE
en date du 13/11/2023 ; REFERENCE ACTE : 23_0051

**LE CONSEIL SYNDICAL EST SOLlicitÉ AFIN DE DÉBATTRE DES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2024 ET D'EN PRENDRE ACTE.**